



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sciences humaines et sociales et Fondation Maison des Sciences de l'Homme

Question écrite n° 31972

Texte de la question

M. Sébastien Nadot appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la démission en juillet 2020, prenant effet au 31 octobre 2020, du président élu et des deux vice-présidents du directoire de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme. Les membres statutaires au titre de représentants de la société civile au sein du conseil de surveillance de la fondation ont également donné leur démission, à effet immédiat, tandis que l'un des membres statutaires de ce conseil (le FNRS belge, seule institution étrangère représentée) avait déjà fait savoir que son institution souhaitait ne plus en être membre de droit. Reconnue d'utilité publique, statutairement « dirigée par un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de surveillance », la Fondation Maison des Sciences de l'Homme est « au service des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des communautés scientifiques, et des chercheurs ». Le classement de Shanghai 2020 a été publié au mois d'août 2020 avec des résultats en amélioration de certaines universités françaises, plaçant la France au 3e rang du « top 20 » toutes spécialités confondues, avec une première place en mathématiques très encourageante. Pourtant, en dehors de l'Université Toulouse Capitole et sa Toulouse *School of Economy* qui se hisse à une place honorable en économie, et de la très timide entrée de l'EHESS entre la 700 et 800e place de ce classement, les sciences humaines et sociales sont à la peine. La communauté française des sciences humaines et sociales a le plus grand besoin de se relancer et de retrouver l'aura internationale qui était la sienne dans les années 60 et 70. Aussi, il l'interroge pour savoir si la dévitalisation du fleuron international du système de recherche français en sciences humaines et sociales que représente la Fondation Maison des Sciences de l'Homme n'est pas de nature à entamer durablement le rayonnement international de la France dans des disciplines de recherche où combien nécessaires aujourd'hui.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) est particulièrement sensible à l'importance de la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS) dans notre pays. La place de la France dans certains segments de cette recherche est aujourd'hui enviable, mais la visibilité internationale d'autres secteurs est moindre. S'agissant de la crise Covid-19 proprement dite, correspondant aux phases de confinement, puis de dé-confinement progressif, le ministère chargé de la recherche a veillé à ce que la recherche SHS pertinente, par exemple dans le domaine des sciences du comportement ou de l'éthique, soit à même de contribuer activement à éclairer la décision publique. Ainsi, de nombreux projets SHS de ce type ont été financés dans le contexte de l'appel « flash » de l'Agence nationale de la recherche (ANR), mais également dans le cadre du Comité Analyse Recherche et Expertise (CARE) Covid-19. La nécessité d'une recherche SHS conséquente, articulée dans des configurations interdisciplinaires adéquates, ne prendra cependant pas fin avec ces phases critiques. Il importe en effet de développer la recherche sur un certain nombre de problématiques relatives à l'après-crise. Pour n'en citer que quelques-unes, les changements induits dans la structure des activités économiques, les impacts différentiels durables de la Covid-19 sur les groupes sociaux, les secteurs de l'économie et les régions, les leçons à tirer de la Covid-19 pour de prochaines crises de magnitude comparable et la prise en compte des objectifs du développement

durable dans les mesures de sortie de crise, sont autant de questions critiques auxquelles la recherche en SHS devra contribuer. Le ministère chargé de la recherche a veillé à ce qu'elles soient inscrites au titre de priorités dans le Plan d'action 2021 de l'ANR ainsi que dans son Appel à projets générique (AAPG). S'agissant de la profondeur européenne à donner à de tels projets, elle est en effet un point essentiel, serait-ce parce que la construction européenne elle-même est, à certains égards, en jeu dans ces questions. Non seulement le MESRI s'y implique et s'y applique, mais il y joue un rôle moteur. D'une part, le MESRI est en contact étroit avec l'Alliance EASSH citée en référence. La France a été, en avril dernier, à l'origine de la création du World Pandemic Research Network. Le site web de cette organisation, qui est dédiée à la formation de consortia de recherche internationaux sur la pandémie, a été construit et est maintenu grâce aux financements ministériels attribués sur la base de l'expertise du CARE. D'autre part, à la demande du ministère chargé de la recherche, l'ANR a pris l'initiative d'une série de rencontres avec des agences européennes homologues, dont la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), l'Economic and Social Research Council (ESRC), et le Dutch Research Council (NWO), en vue de concevoir et de financer des appels à projets conjoints comme ceux décrits dans la question. Enfin, au plan de l'Europe communautaire, le MESRI reste très attentif à l'ébauche d'un « partnership » à très forte composante SHS qui est en train d'être proposée à la Commission européenne sous le titre Pandemic Preparedness and Societal Resilience et il soutient résolument cette initiative.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Écologie Démocratie Solidarité

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31972

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er septembre 2020](#), page 5704

Réponse publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3899